

T@mT@m/CFTC.FAE

-----depuis l'an 2000

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89



cftcfae@free.fr



<http://www.cftc-fae.fr>



facebook.com/groups/CftcFAE



https://twitter.com/cftc_fae

N° 427 – 30 juin 2017

2017 NOUVEAU BLOCAGE DE NOS REMUNERATIONS

La cour des comptes ayant jugé les comptes publics du gouvernement socialiste « insincères » au niveau de 9 milliards, l'actuel gouvernement a immédiatement riposté par un blocage du point d'indice des fonctionnaires (G. DARMANIN sur France 2). On voit bien que pour ces gens là, la Fonction publique n'est qu'une variable d'ajustement que l'on traite comme un stock.

La CFTC FAE conteste :

- Le blocage du point d'indice, qui nous appauvrit et fait régresser l'attractivité de la Fonction publique,
- L'absence de ministère, ni même de secrétariat d'Etat dédié à la Fonction publique,
- La thématique archaïque des ministères prioritaires et non prioritaires,
- La volonté de réduire comptablement les effectifs de la Fonction publique,
- Et puis aussi une désinvolture certaine à l'égard des fonctionnaires.

La CFTC revendique :

En complément à l'accord PPCR approuvé par la CFTC FAE :

- Une revalorisation de toutes les grilles indiciaires,
- Une forte revalorisation du point d'indice,
- Les mêmes avantages que le secteur privé (primes de départ, complémentaire santé pour tous, primes intégralement comptées dans la retraite, prestations égales à celles fournies par les meilleurs comités d'entreprise, l'accès à de vrais tribunaux pour les fonctionnaires lésés, abondement par l'Etat des complémentaires retraites comme PREFON).